

Instructions pour compléter le formulaire « Avis de lancement de produit au Canada »

SECTION A – Renseignements sur l'éditeur : Dans cette section, nous recueillons des renseignements à propos de vous, l'éditeur de l'œuvre musicale dont il est question.

SECTION B – Œuvre musicale : Dans cette section, nous recueillons tout renseignement pertinent à la l'œuvre musicale que vous possédez ou administrez.

Titre de l'œuvre et alias : Veuillez indiquer le titre complet de la composition dans l'espace fourni. Veuillez également lister tout titre alternatif (alias). Ceci accélérera le processus d'octroi de licence dans l'éventualité d'une demande de licence déposée pour l'un des titres alternatifs.

Auteur(s)/Compositeur(s) et Arrangeur(s) : Veuillez indiquer le nom complet de tous les auteurs/compositeurs de chaque composition. Si vous nous avisez d'un arrangement d'une œuvre faisant partie du domaine public, veuillez indiquer le nom complet du ou des arrangeur(s).

Nom et part de l'éditeur (%) : Veuillez indiquer le nom de l'éditeur et le pourcentage total administré par ledit éditeur. Le pourcentage total devrait inclure à la fois les parts d'auteur (si applicable) et d'éditeur. Si vous êtes un auteur-compositeur n'ayant pas conclu d'accord avec un éditeur, vous pouvez vous considérer l'éditeur de vos compositions. Veuillez-vous référer à la Partie III, Annexe A « Déclaration d'œuvre musicale » de la Trousse d'affiliation pour plus d'information et des exemples sur les parts à réclamer.

SECTION C – Enregistrement : Dans cette section, nous demandons tout renseignement pertinent à l'enregistrement sonore de l'œuvre en question pour lequel vous souhaitez concéder une licence par l'entremise de la CMRRA.

NOTE – Produit « interne » : Lorsqu'une personne met en marché un produit sur lequel cette personne détient elle-même et en entier les droits d'auteur des œuvres musicales qui y sont reproduites, nous considérons ça comme étant un enregistrement « interne », pour lequel l'octroi de licence se fait sous un même toit. Puisque la personne qui met le produit en marché est également détenteur des droits d'auteur de la ou des composition(s) en question, l'octroi de licence par la CMRRA n'est pas nécessaire. En ce sens, vous n'avez pas besoin de soumettre le formulaire « Avis de lancement de produit au Canada » pour nous informer de ces produits.

Maison de disques : Fournissez le nom complet du concessionnaire de la licence, (qui est normalement la maison de disques qui met le produit en marché), ainsi que son adresse, le nom d'une personne à contacter et le numéro de téléphone.

Artiste : Fournissez le nom complet de l'artiste ou du groupe qui interprète la composition enregistrée.

Version vocale/Version instrumentale/Utilisée dans un pot-pourri : Indiquez quelle version est interprétée sur l'enregistrement et si elle est interprétée dans le cadre d'un pot-pourri.

Titre de l'album : Fournissez le titre complet de l'album.

Date de lancement au Canada : Indiquez la date à laquelle le produit sera/a été mis en marché au Canada, si connue.

Durée : Fournir la durée de la composition telle qu'on la retrouve sur l'enregistrement, si connue.

Support et N° de produit : Fournissez le support de l'enregistrement (DC, cassette, etc.) et le numéro de produit assigné par la maison de disques pour chaque support. (Un numéro de produit l'identifie et est souvent situé sur le produit lui-même et/ou sur le matériel l'accompagnant.)